

DOCUMENT D'INFORMATION

Règlement numéro 2020-384 TNO sur la gestion contractuelle

La MUNICIPALITÉ a adopté un règlement sur la gestion contractuelle prévoyant des mesures visant à :

- favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- favoriser, dans la mesure du possible et selon les critères et principes prévus au règlement, la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.

Ce règlement peut être consulté en cliquant sur le lien ci-après : www.hautegaspesie.com

Toute personne qui entend contracter avec la MUNICIPALITÉ est invitée à prendre connaissance du règlement sur la gestion contractuelle et à s'informer auprès de la directrice générale et secrétaire-trésorière si elle a des questions à cet égard.

Par ailleurs, toute personne qui aurait de l'information relativement au nonrespect de l'une ou l'autre des mesures y étant contenues est invitée à en faire part à la directrice générale et secrétaire-trésorière ou au préfet. Ces derniers verront, si cela s'avère nécessaire, à prendre les mesures utiles ou transmettre la plainte et la documentation aux autorités compétentes.

MIRC HAUTE-GASPÉSIE

DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Règlement numéro 2020-384 TNO sur la gestion contractuelle

Je, soussigne(e), soumissionnaire ou representant (e) du soumissionnaire déclare solennellement qu'au								
meill	eur de ma connaissance :							
a)	la présente soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres;							
b)	ni moi ni aucun des collaborateurs, représentants ou employés du soumissionnaire ne nous sommes livrés à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat, ou, si telle communication d'influence a eu lieu, je déclare que cette communication a fait l'objet d'une inscription au registre des Lobbyistes, telle qu'exigée en vertu de la loi le cas échéant;							
c)	ni moi ni aucun des collaborateurs, représentants ou employés du soumissionnaire ne nous sommes livrés à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, à l'endroit d'un membre du conseil, d'un fonctionnaire ou employé ou de toute autre personne œuvrant pour la MUNICIPALITÉ dans le cadre de la présente demande de soumissions.							
	ET J'AI SIGNÉ :							
Affir	mé solennellement devant moi à							
ce _	e jour de 20							
Commissaire à l'assermentation pour le Québec								



DÉCLARATION DU MEMBRE D'UN COMITÉ DE SÉLECTION Règlement numéro 2020-384 TNO sur la gestion contractuelle

Je,	soussigné(e),	membre	du	comité				relative		
	ennellement n'av		ntéré	et pécuni	`			•		
Je m'engage à ne pas divulguer le mandat qui m'a été confié par la MUNICIPALITÉ, de même qu'à ne pas utiliser, communiquer, tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant mon mandat qu'après celui-ci, les renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions de membre du comité de sélection.										
		ET J'	AI S	IGNÉ :						
										Ē
Affir	mé solennellem	ent devant	moi	à						-
ce_	^e jour de _			20	-					
Com	nmissaire à l'ass	sermentatio	n po	our le Qu	ébec	;				→



FORMULAIRE D'ANALYSE POUR LE CHOIX D'UN MODE DE PASSATION Règlement numéro 2020-384 TNO sur la gestion contractuelle

BESOIN DE LA MUNICIPALI	ΓÉ									
Objet du contrat										
Objectifs particuliers (économies s	souhai	tées, qualité	, е	nvironn	ement,	etc.)				
Valeur estimée de la dépense (inc de renouvèlement)	cluant I	es options		Durée	du cor	ntrat				
MARCHÉ VISÉ				-10,						
Région visée	Région visée				Nombre d'entreprises connues					
	Est-ce que la participation de toutes les entreprises connues est souhaitable?					Non				
Sinon justifiez.										
Estimation du cout de préparation	d'une	soumission								
Autres informations pertinentes										
MODE DE PASSATION CHOISI										
Gré à Gré		Appel d'of	fre	s sur in	vitation					
Demande de prix		Appel d'of	ffres public ouvert à tous							
Appel d'offres public régionalisé					9354					
Dans le cas d'un contrat passé de mesures du Règlement de gestior favoriser la rotation ont-elles été c	contr	actuelle pou	ır	Oui Non						
Si oui, quelles sont les mesures c	oncern	ées?								
Sinon, pour quelle raison la rotation	on n'es	t-elle pas er	rvis	sageabl	le?					
SIGNATURE DE LA PERSONNE	RESI	PONSABLE		2,31				200		
Prénom, nom	Signatu	ire				ate				